



*Voiles et Avirons dans les Pertuis*

# AVIS DE RANDONNEE NAUTIQUE

## RONDE DES PERTUIS 2010



3<sup>ème</sup> édition

## PREAMBULE

**La Ronde des Pertuis 2010 est une randonnée collective à travers les pertuis charentais, à bord de bateaux *voile-aviron* ou de petits canots transportables dont le programme de navigation est équivalent à celui du *voile-aviron*. L'esprit qui y domine est l'autonomie, associé à la convivialité et au plaisir de naviguer ensemble.**

**La Ronde des Pertuis s'étend sur 5 jours et 4 nuits,  
du mardi 29 juin au samedi 3 juillet 2010.**

Le nombre de bateaux est limité à 20, pour un nombre total de 50 à 60 participants.



80 miles environ.

La randonnée n'a aucun caractère sportif en ce sens qu'aucune régata n'est organisée. Les conditions de navigation dans les pertuis charentais restent cependant très exigeantes dès lors que l'on sort des sentiers battus.

La durée de chaque journée de navigation est variable selon la météo. L'ensemble du parcours représente une distance estimée à

Le soir nous dînons dans un restaurant pour déguster les produits typiques du coin. Les bivouacs ont lieu sous tentes (trois nuits) et dans un gîte (une nuit)

# Présentation des deux premières éditions

## ENTRE NATURE ET CULTURE

La Ronde des Pertuis s'appuie sur une pratique nautique parfaitement intégrée au paysage local pour aller à la rencontre des gens du terroir, des associations locales et mettre en valeur le territoire et le patrimoine de notre littoral.

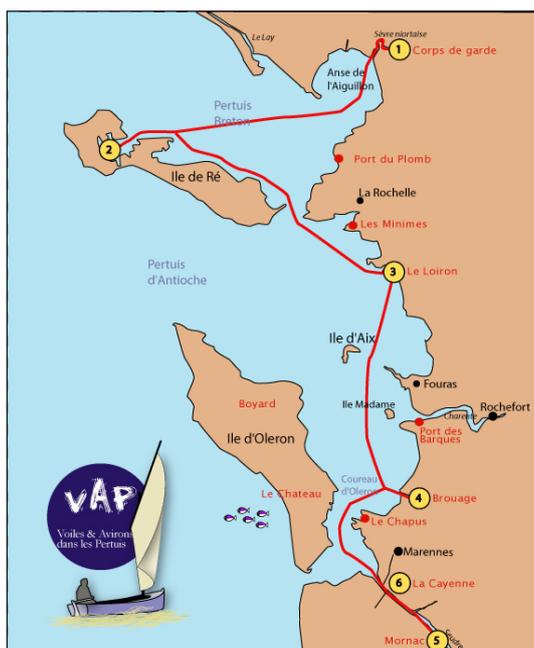
En 2006 et 2008 les municipalités de La Rochelle, Charron, La Flotte-en-Ré, L'Aiguillon-sur-Mer, St Georges d'Oléron, Brouage, Marennes et Mornac-sur-Seudre nous ont déjà fait le plaisir de faciliter notre accueil dans les ports situés sur leurs communes. Chaque étape a été l'occasion d'une rencontre avec une association : Seudre et mer (Mornac), Le Vieux tape-cul (Charron), le Centre nautique de l'Aiguillon, Flottille en Pertuis, le Centre nautique de l'île d'Aix, les Lasses marennaïses.



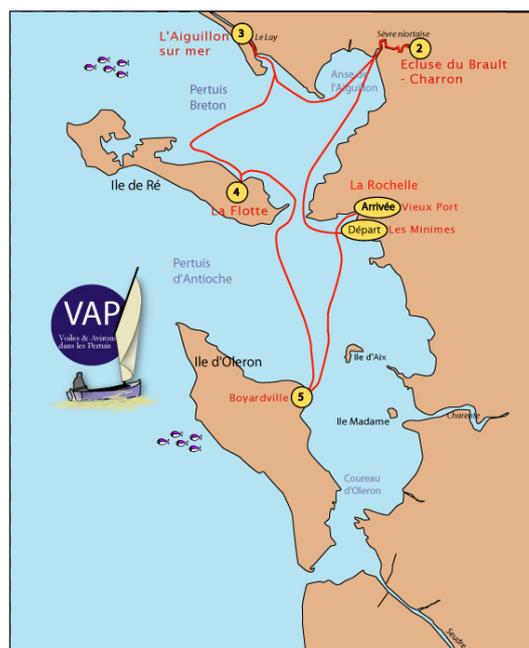
**Les deux premières éditions ont été rythmées par des moments forts, tant en terme de navigation que sur le pan culturel :**

- Participation au rallye de la moule de Charron (association La Boucholeur) ;
- Exposé sur la mytiliculture avec Mr Bouyé, mytiliculteur de Charron ;
- Visite des fortifications Saint Martin-de-Ré ;
- Découverte du domaine de la Grainetière de la Flotte en Ré (domaine ayant appartenu à Pierre Taittinger) ;
- Remontée de la Sèvre Niortaise
- Visite du musée du Platin par l'association Flottille en Pertuis.
- Traversée de l'estuaire du Lay (réserve naturelle) et remontée de la rivière jusqu'à l'Aiguillon ;
- Observation du Fort de la Prée ;
- Passage au pied du fort Boyard ;
- Visite de Brouage ;
- Visite de l'île d'Aix et de ses fortifications

Parcours 2006

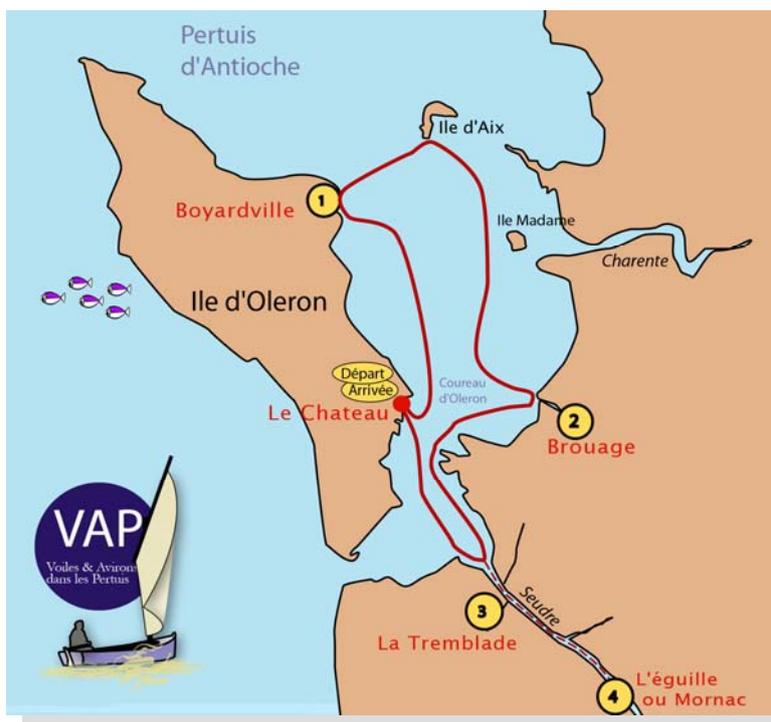


Parcours 2008



## La ronde des pertuis en 2010

Nous avons choisi de faire une boucle dans la partie située au sud de l'axe Boyardville-île d'Aix.



Le parcours traverse une zone remarquable tant du point de vue naturelle, que socio-économique ou historique.

- Zone naturelle

La Ronde des pertuis traversera discrètement la réserve naturelle Moëze-Oléron, site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration de nombreux oiseaux.

- Zone socio-économique

La Ronde des pertuis se déploiera sur l'ensemble du bassin ostréicole, depuis sa partie nord avec Boyardville-Aix-Fouras, jusqu'au fond du bassin avec la remontée de la Seudre jusqu'à L'Eguille ou Mornac. Nous ferons une halte au cœur de l'estuaire de la Seudre, certainement sur le banc de trompe-sot où un ostréiculteur nos parlera de son métier.

- Zone historique

On ne peut traverser la partie sud des pertuis charentais sans s'arrêter un instant sur ses fortifications. En faisant le tour des *étoiles de pierre du littoral charentais* la ronde des pertuis traversera trois siècles de son histoire.

- Une ballade au cœur du tissu associatif local

Des associations locales viendront se joindre à la Ronde des Pertuis pour nous faire partager leur savoir-faire et leur connaissance du territoire et du patrimoine local :

- Patrimoine Maritime en Oléron (M. Jean Augé)
- Association pour la valorisation de Fort Royer (M. Guilhem AGNELY)
- Centre nautique de l'île d'Aix (M. Alain Morisson)
- Cercle nautique de Fouras (M. Michel Boncens)
- L'association des Lasses marennaises (M. Bruno Simoni)
- Les coureurs trembladais (M. Christian Birot)
- Seudre et Mer (M. Roger Roux)

## Détails de la zone de navigation



## Programme indicatif de la randonnée

### 1<sup>ère</sup> journée : Le Château d'Oléron – Boyarville. (PM 7h07 & 19h21 - BM : 13h07 - Coeff. 77)

---



Cette première journée sera l'occasion d'associer l'association des Lasses marenaises et le Centre nautique de Fouras à notre navigation. Quelques lasses ostréicoles et leurs équipage apporteront une touche locale au lancement de la randonnée.

**10 miles**

### 2<sup>ème</sup> journée : Boyarville – Brouage

---

Après avoir navigué au pied de fort Boyard, nous irons nous promener du côté de Fort Enet et de l'île d'Aix où nous piqueniquerons. Accueil par le Cercle Nautique de l'île et son président Alain Morrisson. Nous repartirons avec le flot. La remontée du chenal de Brouage sera un moment nautique fort de cette journée.



**15 miles**

### 3<sup>ème</sup> journée : Brouage – La Tremblade

---



Nous poursuivrons notre voyage vers le sud en direction de St Trojan les bains. Pique nique dans l'Anse de Gâteau. Puis nous entamerons la remontée de la Seudre, jusqu'à La Tremblade. Accueil en mer par l'association des coulealeurs trembladais. Remontée du chenal de La Tremblade, avec ses nombreuses cabanes ostréicoles colorées alignées le long du chenal de la Grève. Visite du musée maritime de La Tremblade

**15 miles**

### 4<sup>ème</sup> journée : La Tremblade – Mornac sur Seudre

---

La journée sera consacrée à la découverte du site ostréicole et à la présentation du métier d'ostréiculteur par un professionnel local, avant une remontée de la Seudre jusqu'à Mornac. Accueil en mer par l'association Seudre et Mer

**17 miles**



### 5<sup>ème</sup> journée : Mornac sur Seudre – le Château

---



Dernière journée consacrée au retour au Château d'Oléron. Nous serons accueillis par l'association Patrimoine Maritime en Oléron, pour un apéritif final et une visite de leur chantier naval (chantier Robert Leglise).

**16 miles**

## CONDITIONS DE NAVIGATION

**La Ronde des Pertuis se déroule dans les eaux protégées des pertuis charentais. Néanmoins, les conditions de navigation peuvent s'y avérer délicates** notamment lorsque le vent soufflant contre le courant lève un clapot court. Le courant peut être vif et les obstacles naturels existent sur les parties de l'estran recouverte à flot (bancs de sable, parcs ostréicoles, ...). Les zones de navigations qui intéressent cette randonnée sont celles fréquentées quotidiennement par des ostréiculteurs ou par des vedettes de transports de passagers (notamment autour de Boyard et Aix). Le programme prévoit des temps de pose déjeuné, autour de l'heure de marée basse. La manœuvre de l'échouage sera régulière. Les équipages devront y être entraînés. Le soir il reviendra également à chaque équipage d'apporter toute l'attention nécessaire pour amarrer convenablement son bateau, en tenant compte du marnage sur nos côtes.

Il est de la responsabilité de chaque chef de bord d'avoir à sa disposition le matériel nécessaire pour assurer la bonne tenue et la protection de son embarcation en cas d'échouage, de stationnement sur ancre, d'amarrage à couple, de remorquage, ... : aussières de longueur et de diamètre suffisants, pare-battage, ancres.

Les organisateurs ont pris les dispositions nécessaires pour assurer le déroulement de la manifestation dans les conditions de sécurité les meilleures. Cependant, la participation à cette randonnée comporte les risques normaux inhérents à toutes navigations sur ce type d'embarcation. Les participants doivent en être conscients et être prêt en permanence à faire face avec un maximum d'autonomie aux diverses situations qui peuvent se présenter dans ce type de randonnée.

## ASSISTANCE ET SECURITE

En randonnée, la navigation collective favorise un certain niveau de vigilance et d'attention réciproque. La flottille est invitée à rester suffisamment groupée de façon à ce que chaque bateau puisse suivre en visuel les évolutions des participants alentours. Cette vigilance participe à l'esprit d'autonomie et de convivialité de la Ronde des Pertuis. Elle est également un facteur efficace de la sécurité de chacun.

**L'assistance et la sécurité seront assurées par un voilier accompagnateur et un pneumatique motorisé, manœuvré par un équipage de marins expérimentés.**

Chaque chef de bord reste l'unique responsable des décisions à prendre en matière de navigation pour garantir la sécurité du bateau et de l'équipage. En conséquence il doit connaître son niveau de compétence et celui de son équipage pour faire face de la manière la plus adaptée aux situations qu'il rencontrera et qu'il n'aura pu prévoir. Il doit avoir à bord les documents nécessaires à ses prises de décisions (cartes, instructions nautiques, marées).

Astuce : Pour plus d'information sur la réglementation appliquée à la plaisance :

<http://www.mer.gouv.fr>, rubrique « se documenter », puis « Fiches d'information plaisance et loisirs nautiques ».

La communication entre les organisateurs et les bateaux d'assistance sera assurée par VHF. Il sera également demandé aux participants de se munir d'une VHF afin de faciliter la communication en cas de problème mais également en cas de changement de programme.

La randonnée est déclarée auprès des Affaires Maritimes de La Rochelle. Le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS Etel pour la zone) et la SNSM (base de La Rochelle) sont informés de la manifestation.

## CONDITIONS DES BIVOUACS

**Les lieux de bivouac sont identifiés et les autorisations sont acquises auprès des municipalités, ports et associations qui nous soutiennent** afin de créer les meilleures conditions de relâches à la fois pour les bateaux et pour les marins.

Les bivouacs des 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> nuits se feront sous tentes de camping. La deuxième nuit, nous dormirons dans un gîte.

**L'esprit d'autonomie domine, même dans le cas d'une logistique organisée :**

- 1- Chacun des participants doit prévoir son matériel de camping (tente, sac de couchage, etc....) en gardant à l'esprit que, sur site, la discrétion doit être de rigueur (les tentes sont installées au coucher du soleil et repliées à son lever).
- 2- Chaque participant doit prévoir son pique-nique pour les petits déjeuners et déjeuners.
- 3- Chaque bateau devra être en capacité d'assurer le transport des effets personnels de son équipage et de son avitaillement.
- 4- A terre la civilisation ne sera pas trop lointaine, si bien que le ravitaillement pourra être assuré (presque) quotidiennement. Chaque participant est responsable de son avitaillement.
- 5- Chaque bateau prévoit le nécessaire pour ramener ses déchets et les déposer à terre dans les lieux appropriés.

**La logistique prise en charge par l'organisation :**

- 1- Les dîners au restaurant le soir.
- 2- Nous disposerons du matériel pour faire chauffer de l'eau en quantité.
- 3- Les bateaux accompagnateurs se chargeront de transporter du matériel lourd et encombrant (réserve d'eau douce par exemple).
- 4- Les bateaux accompagnateurs pourront proposer de transporter une partie du matériel des participants. Cependant cela se fera à la discrétion de chaque bateaux accompagnateur et dans le respect de l'esprit du point 3 décrit au paragraphe précédent.
- 5- A chaque escale des sanitaires et douches seront à disposition des participants, à proximité de la zone de bivouac.

## INSCRIPTION

**Les frais d'inscription** à la Ronde des Pertuis sont de 75 € par bateaux auxquels il faudra ajouter 90 € par participant.

- L'inscription individuelle comprend les repas du soir au restaurant, les hébergements, les frais divers liés aux conditions d'accueil et l'adhésion à l'association Voiles et Avirons dans les Pertuis.
- La somme demandée par bateau comprend une participation aux frais d'assurance de la manifestation, les frais de port, les frais liés à l'encadrement et la sécurité.

Cette somme est payable par chèque à l'ordre de « Voiles et Avirons dans les Pertuis ».

### **Modalités d'inscription**

Remplir et envoyer par courrier postal

- le formulaire d'inscription
- le formulaire d'engagement
- un chèque du montant des frais d'inscription.
- Le cas échéant, une autorisation parentale pour les mineurs.

### **Adresse d'envoi des formulaires d'inscription**

**Voiles et Avirons dans les Pertuis  
Sébastien Volokove  
4, rue Eugène Potier  
17000 La Rochelle**

**Informations complémentaires au 06.75.58.77.71**

# REGLEMENT ET INFORMATIONS PARTICULIERES

## 1- Organisation

L'association Voiles et Avirons dans les Pertuis (n° d'enregistrement en Préfecture de La Rochelle : W173000857) est l'organisateur unique de cette manifestation.

La Ronde des Pertuis 2008 est organisée avec le concours financier du Conseil Régional du Poitou-Charentes, du Conseil Général de Charente Maritime, de la Communauté d'agglomération de Royan Atlantique et de la Communauté de Commune de l'île d'Oléron et de la Ville de la Rochelle (demandes en cours).

Les municipalités du Château d'Oléron, St George d'Oléron, Brouage, la Tremblade et Mornac sur Seudre apportent leur collaboration à l'accueil de la Ronde des Pertuis.

Les associations amies nous font également le plaisir d'apporter leur appui logistique à cette manifestation : Patrimoine Maritime en Oléron (le Château d'Oléron), Les Coureurs trembladais (la Tremblade), Seudre et Mer (Mornac sur Seudre), ainsi que le collectif Patrimoine Naviguant en Charente-Maritime (PNCM).

## 2- Dates

La troisième édition de la Ronde des Pertuis aura lieu du mardi 29 juin au samedi 3 juillet 2010.

## 3- Instructions et règles qui s'appliquent

Les participants sont soumis à un ensemble de règles fondamentales qu'ils s'engagent à suivre et à respecter, notamment en matière de sécurité.

- ⇒ Bien que la Ronde des Pertuis ne soit pas une régates, **les règles fondamentales de courses à la voile définies par l'ISAF s'appliqueront**, notamment la n°1 et la n°4 relatives à la sécurité et à la participation.
- ⇒ S'appliqueront également les règles relatives à la responsabilité des participants telles qu'écrites dans **l'arrêté du 03 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer.**

### EXTRAITS DES REGLES APPLICABLES À LA RONDE DES PERTUIS 2008

#### REGLES FONDAMENTALES dans les Règles de Courses à la Voile (ISAF)

##### Règle 1 : Règles de sécurité

- 1.1 Aider ceux qui sont en danger : un bateau doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger.
- 1.2 Équipement de sécurité : un bateau doit avoir à bord un équipement de sauvetage approprié pour toutes les personnes embarquées. Chaque participant est personnellement responsable du port d'un système de flottabilité personnelle appropriée aux conditions.

##### Règle 4 : Décision de courir

- La décision d'un bateau de participer à une course (*comprendre « de participer à la randonnée »*) ou de rester en course (*comprendre « de participer à une partie de la randonnée »*) relève de sa seule responsabilité.

#### ARRETE du 2 mai 1995 relatif aux manifestations nautique en mer

##### **Art. 4. Responsabilité des participants**

Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime: il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manoeuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. »

## 4- Programme et parcours

Le programme est susceptible d'être modifié à tout moment par les organisateurs.

**Les horaires de mise à disposition pour chaque départ seront précisés chaque soir pour le lendemain en fonction des horaires des marées, des caractéristiques des lieux de bivouac et de la météo annoncée.**

- **Mardi 29 juin : Le Château d'Oléron – Boyardville**  
**PM 7h07 & 19h21 Coeff. 77**  
**BM : 13h30**
  - Briefing des équipages : 7h45
  - Départ : 8h30
  - Regroupement de la flottille après le passage de la cardinale Est « La Julliard », au Nord ouest du Château, à proximité du banc de Lamouroux.
  - Direction île Madame ou île d'Aix selon l'horaire, pour une pause déjeuner.
  - Départ pour Boyardville.
  - Repas des équipages au restaurant
  - Bivouac sous tentes
  
- **Mercredi 30 juin : Boyardville – Brouage**  
**PM 7h36 & 19h55 Coeff. 74**  
**BM : 14h06**
  - Briefing des équipages
  - Départ 7h30, direction île d'Aix. Promenade autour de l'île, fort Enet, ...
  - Pique nique sur l'île d'Aix
  - Départ vers Brouage autour de 16h
  - Installation dans le gîte
  - Dîner au restaurant
  - Nuit au gîte
  
- **Judi 1 juillet : Brouage – La Tremblade**  
**PM 8h07 & 20h30 Coeff. 69**  
**BM : 14h43**
  - Briefing
  - Départ 7h30
  - Pique nique dans l'anse de Gatseau (au nord du pertuis de Maumusson, extrémité sud de l'île d'Oléron).
  - 15h. Départ en direction de La Tremblade
  - Accueil par l'association des Courealeurs trembladais.
  - Visite du musée de la marine
  - Apéritif sur le port
  - Dîner au restaurant
  - Bivouac sous tentes
  
- **Vendredi 2 juillet : La Tremblade – Mornac s/Seudre**  
**PM 8h39 & 21h07 Coeff. 63**  
**BM : 15h22**
  - Briefing
  - Départ à 9h, en direction de l'estuaire de la Seudre pour une balade entre les parcs ostréicoles.
  - Pique nique sur un parc (probablement le parc de Barat).
  - Présentation du métier par un ostréiculteur.
  - 15h30. Départ en direction de Mornac s/Seudre
  - Accueil par l'association Seudre et mer
  - Repas au restaurant
  - Bivouac sous tentes
  
- **Samedi 3 juillet : Mornac s/Seudre – Le Château d'Oléron**  
**PM 9h15 & 21h50 Coeff. 56**  
**BM : 15h22**
  - Briefing
  - Départ à 9h
  - Nous devons attendre le flot pour rejoindre le port du Château et remettre les bateaux sur nos remorques (à PM-3 environ).
  - Visite du Chantier Léglise et apéritif final.

## **5- Responsabilités et règles complémentaires**

- **Armement de sécurité** : chaque bateau sera en règle en ce qui concerne l'armement de sécurité obligatoire selon sa catégorie de construction (A, B, C ou D), la catégorie de navigation fréquentée (ici, 5<sup>ème</sup> catégorie) et la composition de l'équipage. Le chef de bord devra avoir pris toutes dispositions utiles en ce domaine pour assurer en toute circonstance la conformité au règlement en vigueur et la sécurité de l'équipage.

Par ailleurs, chaque bateau devra avoir à sa disposition le matériel nécessaire pour être remorqué (aussière adaptée en section et en longueur), pour mouiller en toute sécurité et rester sur ancre le temps nécessaire, pour être amarrer à couple d'un ou plusieurs autres bateaux : ancre et chaîne, pare-battage, aussières seront nécessaires en nombre et en taille suffisante pour assurer la sécurité de son bateau.

- **Recommandation** : La flottille devra rester suffisamment groupée de façon à ce que chaque bateau puisse suivre en visuel les évolutions des participants alentours. Cette vigilance participe à l'esprit d'autonomie de la Ronde des Pertuis et est une condition essentielle à la sécurité de chacun, notamment en cas de changement de programme

- **Assurance** : Tous les participants à la randonnée le font sous leur responsabilité. En ce sens, chaque participant et chaque bateau sont tenus de couvrir leurs responsabilités civiles par les contrats d'assurance adaptés et à jour. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas d'avarie entre bateaux participants ou avec une quelconque embarcation autre.

- **Litige** : L'inscription oblige le chef de bord et son équipage à l'application des textes cités au paragraphe II-4 (instructions et règles) de l'Avis de randonnée. En cas de litige, ils renoncent à toute voie de recours.

## **6- Admission**

Sont admis à cette manifestation les bateaux voiles et avirons et petits bateaux facilement transportables sur remorques. L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription.

## **7- Diffusion des images**

La Ronde des Pertuis est susceptible de faire l'objet de reportages écrits, photographiques ou filmés de la part de média locaux ou nationaux. Les participants acceptent la réalisation et la diffusion d'image de leurs bateaux et d'eux même en situation dans le raid. Par ailleurs les participants autorisent l'association « Voiles et Avirons dans les Pertuis » à exploiter les images de la Ronde des Pertuis afin d'en assurer sa promotion.

## **8- Modalités d'inscription**

- **Formulaire d'inscription et modalité de paiement** : Chaque équipage complète un formulaire d'inscription et s'acquitte des frais de participation, par chèque, à l'ordre de l'association « Voiles et Avirons dans les Pertuis ».

- **Formulaire d'engagement** : Chaque participant rempli et signent le formulaire d'engagement indiquant qu'il accepte le programme, ainsi que les recommandations, règles et principes indiqués dans l'Avis de randonnées nautique.

**Les mineurs** non accompagnés de leurs parents navigueront avec une autorisation parentale (voir formulaire d'inscription) et seront placés par leurs parents sous la responsabilité du skipper.